

*Pôle communication*  
24.65.42

Mercredi 6 décembre 2023

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence d'Isabelle Champmoreau, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 6 décembre 2023, a adopté **un** projet de délibération du Congrès, **34** arrêtés et examiné **58** dossiers d'étrangers.

### Projet de délibération du Congrès

---

#### Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant approbation du contrat de développement État / Nouvelle-Calédonie 2024-2027 et habilitant le président du gouvernement à le signer.

Le montant total des programmes d'investissement de cette nouvelle génération de contrats s'élève à 8 534 021 480 francs :

- L'État intervient à hauteur de 69,46 % du total, pour une participation de 5 928 069 690 francs.
- La contribution de la Nouvelle-Calédonie atteint 2 605 951 790 francs, soit 30,54 % du coût global.

En termes d'aménagement du territoire et de rééquilibrage, les infrastructures, les services, la solidarité et la cohésion sociale sont pris en compte, tandis qu'au titre du développement, ce sont les thématiques liées au développement durable (filières agricoles, sciences et recherches, biodiversité) qui constituent les axes stratégiques de cette nouvelle génération.

Les projets validés en collégialité du gouvernement satisfont aux critères d'éligibilité suivants : seconde phase d'achèvement des opérations débutées sur le précédent contrat, maillage géographique, maîtrise du foncier, études préliminaires réalisées, opérations mûres et réalisables dans la durée du contrat, faibles coûts de fonctionnement générés par l'investissement.

Au final, 11 opérations sont inscrites au nouveau contrat avec un taux d'intervention de l'État à 68 % :

- construction du nouvel ouvrage de franchissement de la Tontouta RT1 (2,4 milliards de francs) ;
- construction du nouvel ouvrage d'accès à la presqu'île de Nouville (800 millions de francs) ;
- requalification et viabilisation du site de Gaston Bourret Tranche 2 (réseaux et voiries) (400 millions de francs) ;
- projet d'unité médico-judiciaire hospitalière au CHT (300 millions de francs) ;
- construction d'un centre d'accueil médico-social IAMELE handicap (245 millions de francs) ;
- requalification du site sportif Numa Daly de Magenta (750 millions de francs) ;
- rénovation du centre culturel Jean-Marie Tjibaou phase 2 (400 millions de francs) ;
- restructuration de l'internat du lycée de Touho (500 millions de francs) ;
- reconstruction du réfectoire et de l'internat du Lycée Lapérouse (950 millions de francs) ;
- sécurisation du barrage de la Dumbéa phase 2 (400 de francs) ;
- installation de radars météorologiques phase 2 (850 millions de francs).

En outre, dans le cadre de l'engagement de l'État dans la lutte contre les effets du dérèglement climatique, certaines opérations, intervenant plus spécifiquement dans le domaine de la recherche, ont bénéficié d'un soutien accru :

- Institut agronomique calédonien (IAC) :
  - « acquisitions de nouveaux équipements scientifiques » (45 millions de francs - taux État : 80 %) ;
  - « évolution des installations et équipements techniques et agricoles vers l'agroécologie » (90 millions de francs - taux État : 80 %) ;
  - « développement de solutions numériques » (15 millions de francs - taux État : 68 %) ;
- Consortium de Coopération pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA) : « acquisitions de nouveaux équipements scientifiques structurants » (78 758 950 francs - taux État : 80 %) ;
- Université de la Nouvelle-Calédonie : « vallée des sciences de Nouville - infrastructures de recherche - Blue et green tech » (310 262 530 francs - taux État : 100 %).

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 733 754 francs de subventions à des associations et organismes œuvrant dans les secteurs de la famille, de l'égalité des genres et de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Elles sont réparties comme suit :

Association	Projet	Montant
<b>Club Soroptimist international de Nouméa</b>	Égayer le quotidien des patients en cure de chimiothérapie à la clinique Kuindo-Magnin à travers l'art	357 000 francs
<b>Conseil des femmes du Pacifique de NC</b>	La flamme de la paix	376 754 francs

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la prise en charge des frais de déplacement d'une personne extérieure à la collectivité dans le cadre de l'organisation de la Journée Internationale des Droits des Femmes 2024. Véronique Pereira, patiente experte attachée à l'association ENDOMIND a été sollicitée pour diverses interventions à destination du public et en milieu scolaire sur les questions liées à l'endométriose durant son séjour du 6 au 13 mars 2024.

### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de places offertes aux sélections 2023 concernant les formations « infirmier diplômé d'État » et « aide-soignant » pour la rentrée 2024 de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS). 50 places sont attribuées à la formation « infirmier diplômé d'État » et 40 places pour la formation « aide-soignant ».
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a enregistré la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie sur la commune de Nouméa « Pharmacie Magenta Plage ».

### Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-383/GNC du 9 mars 2021 portant autorisation d'exploiter les centrales photovoltaïques sur la Grande Terre en lien avec la sixième période d'instruction. La société Urba solar Pacific est ainsi autorisée à reporter de 24 mois la date limite de mise en service de la centrale photovoltaïque « Poya Power », soit jusqu'au 9 mars 2026.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2022-89/GNC du 19 janvier 2022 portant autorisation d'exploiter les centrales photovoltaïques sur la Grande Terre en lien avec la neuvième période d'instruction. La société Alizés énergie est ainsi autorisée à reporter de 18 mois la date limite de mise en service de la centrale photovoltaïque « Deva PV », soit jusqu'au 19 janvier 2026.

## Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la création d'une servitude de passage d'un réseau d'eaux usées sur une parcelle du domaine de la Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté les frais à prendre en compte pour la détermination des plus-values immobilières privées.

Le prix de cession correspond au prix réel tel qu'il est stipulé dans l'acte. Il est majoré des charges et indemnités et il est réduit, sur justificatifs, des taxes et frais supportés par le vendeur à savoir :

- les frais liés aux diagnostics relatifs à la présence d'amiante, de termites ou à la loi Carrez ;
- les indemnités d'éviction versées au preneur par le propriétaire qui vend le bien loué libre d'occupation ;
- les honoraires versés à un prestataire pour des travaux permettant d'obtenir un accord préalable à un permis de construire ;
- les frais exposés par le vendeur d'un immeuble en vue d'obtenir d'un créancier, la mainlevée de l'hypothèque pesant sur cet immeuble.

Concernant le prix d'acquisition d'un bien cédé, il peut être majoré, sur justificatifs, de charges et d'indemnités, des dépenses de construction, de reconstruction, d'agrandissement ou d'amélioration supportées par le vendeur, ainsi que certains frais. Il s'agit des droits de mutation, des frais d'actes et de déclaration, ou encore des frais de timbre et de publicité foncière, lorsque le bien a été cédé à titre gratuit.

Si le bien a été cédé à titre onéreux, seuls les frais et coûts du contrat, les droits d'enregistrement, la taxe de publicité foncière et la taxe générale sur la consommation supportés effectivement par le contribuable peuvent être admis en majoration du prix d'acquisition.

## Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions aux ligues, comités et associations sportifs pour un montant total de 13 610 000 francs. Elles sont réparties comme suit :

Clubs, ligues	Montant (en francs)
Ligue de Nouvelle-Calédonie d'athlétisme	1 200 000
Comité régional de la montagne et de l'escalade	500 000
Comité régional de gymnastique de Nouvelle-Calédonie	200 000
Ligue d'haltérophilie et de musculation	1 045 000
Comité régional de karaté et disciplines associées de NC	400 000
Ligue de rugby de Nouvelle-Calédonie	1 900 000
Ligue de sport adapté et handisport de Nouvelle-Calédonie	1 000 000
Comité régional de sport automobile	350 000
Ligue de tir de Nouvelle-Calédonie	400 000
Ligue de vol libre	400 000
Ligue de volley ball de Nouvelle-Calédonie	600 000

Ligue régional de NC de basket ball	600 000
Comité national de cricket de Nouvelle-Calédonie	1 990 000
Comité régional de cyclisme de Nouvelle-Calédonie	1 200 000
Ligue d'échec de Nouvelle-Calédonie	600 000
Comité régional d'équitation de Nouvelle-Calédonie	425 000
Ligue de golf de Nouvelle-Calédonie	500 000
Ligue calédonienne de squash	300 000
<b>TOTAL</b>	<b>13 610 000</b>

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide financière de 300 000 francs pour le soutien d'un projet de formation à Laure-Line Lafille, qui assure l'encadrement des séances de judo du club de Koné.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un million de francs à la ligue de rugby de Nouvelle-Calédonie pour l'organisation du tournoi Griffin's.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions de fonctionnement à trois associations jeunesse au titre du budget primitif propre (exercice 2023), pour un montant global de 8 450 000 francs. Elles sont réparties comme suit :

Association	Projet	Montant
<b>Association paroissiale de Lucila</b>	« Voyage dans l'île la plus proche du paradis » destiné à faire vivre à 37 jeunes une aventure en dehors de Lifou	250 000 francs
<b>Les Villages de Magenta</b>	CV en Australie - découverte de l'Australie pour 20 jeunes	1 200 000 francs
<b>Centre d'information jeunesse de Nouvelle-Calédonie</b>	Soutien au fonctionnement	7 000 000 francs
<b>TOTAL</b>		<b>8 450 000 francs</b>

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de cinq millions de francs à la commune de Canala dans le cadre de la poursuite d'actions de prévention de la délinquance menées par la commune auprès de la jeunesse, dans la continuité des actions mises en place par le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Canala, lancé le 23 mars 2017.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de trois millions de francs à la commune de Thio dans le cadre d'actions de prévention de la délinquance centrée sur la prévention et la sensibilisation aux violences intrafamiliales et le soutien à la réussite et au bien-être scolaire.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de fonctionnement d'un million de francs en faveur de l'association « Au nom de l'amour » dans le cadre de sa mission de solidarité en faveur des plus démunis.

## Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la liste de diplômes assimilés à ceux exigés pour se présenter aux concours ou recrutements sur titres permettant l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie.

Le diplôme national d'ingénieur spécialité informatique, délivré par l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologie en Tunisie est assimilé à ceux exigés pour présenter les concours externes d'accès aux corps des catégories A et B du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie, des cadres d'emplois des personnels de la filière administrative des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics et au corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie, ainsi que du domaine d'activité de la météorologie de la Nouvelle-Calédonie, de l'aviation civile, au corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie, au corps des adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance et au corps des officiers publics coutumiers de la Nouvelle-Calédonie.

Ce diplôme est également assimilé à ceux permettant un recrutement sur titre.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 1 de l'exercice 2023 de la caisse locale de retraite (CLR). Elle est arrêtée comme suit :

- *pour la section de fonctionnement* : 202 063 364 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
- *pour la section d'investissement* : - 772 987 760 francs en recettes et zéro francs en dépenses.

Après modification, le budget de la CLR est arrêté à la somme de 29 007 202 337 francs, répartis comme suit :

- *pour la section de fonctionnement* : 25 940 938 347 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
- *pour la section d'investissement* : 3 066 263 990 francs en recettes et 3 944 000 francs en dépenses, faisant apparaître un suréquilibre de 3 062 319 990 francs.

## Au visa de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de deux millions de francs au Cluster Maritime Nouvelle-Calédonie dans le cadre de l'organisation de la participation des acteurs calédoniens du numérique de la recherche et de la mer à l'évènement international « Ocean Hackathon », édition 2023, qui s'est déroulé du 17 au 19 novembre 2023.

Les enjeux de cet évènement sont de développer, pendant 48 heures, des outils et des solutions technologiques répondant à plusieurs défis autour de la mer (le risque requin, l'impact des activités humaines sur les récifs coralliens, la pêche ou la sécurité maritime, etc.) et de promouvoir ainsi les savoir-faire de la Nouvelle-Calédonie en la matière.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté les tarifs de la Station N, lieu fédérateur et structurant de l'écosystème Tech et numérique en Nouvelle-Calédonie. Le gouvernement s'était engagé à rendre l'accès aux différents espaces gracieux, durant la première année d'exploitation du site, inauguré en mars 2022. Arrivé au terme de cette année d'exploitation, les prestations de location et de réservation des espaces de la Station N seront payantes aux tarifs suivants :

- Espaces de travail :
  - bureau fermé : 10 000 francs / mois
  - open-space : 5 000 francs / mois par start-up, dans la limite de trois personnes par start-up.
- Espaces de location ponctuelle :

Espace à louer	Dimension	Tarif 4 heures	Tarif 8 heures
Hall	210 m <sup>2</sup>	50 000 francs	90 000 francs
Salle de créativité	29 m <sup>2</sup>	10 000 francs	19 000 francs
Salle de réunion	43,5 m <sup>2</sup>	9 000 francs	17 000 francs

Les partenaires de la Station N ne seront pas assujettis à cette tarification et continueront de bénéficier de l'occupation des espaces de travail, ainsi que de la réservation des espaces à titre gracieux, tout comme les startups résidentes, en ce qui concerne la réservation des espaces.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention à l'association Coup d'pouce informatique dans le cadre de ses activités de reconditionnement solidaire de matériel informatique.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2020-2245/GNC du 29 décembre 2020 portant organisation et fonctionnement de la direction du Numérique et de la modernisation (DINUM). Dans un souci d'efficacité et de maîtrise des ressources, il est proposé de réorganiser la DINUM selon les axes suivants :

- d'une part, une nouvelle section intitulée « fiscalité » est créée au sein du service développement des applicatifs dédiée à la gestion des évolutions du Système d'Information de la direction des services fiscaux ;
- d'autre part, une section « SOLEX », signifiant SOLutions EXternes, est créée au sein du service assistance numérique et logistique. Elle sera dédiée à la gestion technique et administrative des outils numériques externes (JIRA, CICA, SURFI, etc.) en lien avec les directions concernées.

### Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un million de francs à l'association calédonienne des producteurs de fiction, afin de les soutenir à exporter des films de fiction calédoniens, avec la mise à disposition de catalogues à communiquer

aux scolaires, aux partenaires de diffusion et aux alliances françaises de Nouvelle-Zélande, Australie, Fidji et Singapour.

### Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a déterminé les tarifs des prestations de l'agence calédonienne de l'énergie (ACE).

Dans le cadre de ses activités, et conformément à ses statuts, l'ACE anime auprès de différents publics des ateliers de sensibilisation :

- « fresque du climat » pour comprendre les causes et conséquences du changement climatique ;
- « 2 tonnes NC » pour avoir des ordres de grandeur, savoir comment agir et se projeter dans un monde sobre en carbone.

Les tarifs de ces prestations sont fixés comme suit :

Atelier de 3 h (15 participants maximum)	30 000 francs
Formation à l'animation de 3 h (pour des animations grand public – 10 personnes maximum)	30 000 francs
Formation à l'animation de 7 h (pour des animations professionnelles – 10 personnes maximum)	60 000 francs

### Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de fonctionnement d'un million de francs à l'association Pala Dalik : l'écho du récif.

## Arrêtés de nomination

### Au visa de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Charles Biondi en qualité de directeur adjoint du numérique et de la modernisation de Nouvelle-Calédonie (DINUM).

### Au visa de Thierry Santa et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Florence Lemaire en qualité de chef du service du réseau information, insertion, formation et emploi (RIIFE) et de l'observatoire du travail, de l'emploi et de la formation de la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (DTEFP-NC).



- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Frédéric Rieux en qualité de chef du service de l'inspection, des relations et des conditions de travail de la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (DTEFP-NC).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Béatrice Tofili en qualité de chef du service d'appui de la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (DTEFP-NC).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Nathalie Sakiman en qualité de directrice adjointe formation/emploi du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (DTEFP-NC).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Aline Vulcan en qualité de chef du service des affaires juridiques de la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (DTEFP-NC).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Dominique Faudet-Bauvais en qualité de chef du service emploi-formation de la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (DTEFP-NC).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Christelle Denat en qualité de directrice adjointe travail/support du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (DTEFP-NC).

### **Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement**

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Donald Saridjo en qualité d'adjoint au chef de la division observation du service de la Météo de la Nouvelle-Calédonie.

## **Arrêté de désignation**

---

### **Au visa de Vaimu'a Muliava et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement**

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la nomination des membres de l'instance paritaire de l'assurance construction et la désignation des membres des commissions d'agrément des contrôleurs techniques et des experts en assurance construction.
- Au sein du collège des entreprises d'assurance, Frédéric Jourdain remplace Jean-René Boulevard en qualité de titulaire. Valérie Honiezna remplace Laurence Chenu en qualité de suppléante.
- Au sein du collège des constructeurs, Benoît Meunier remplace Silvio Pontoni en qualité de suppléant, Marie-Laurent Le Panse est désignée comme titulaire et Pitélo Tukumuli est désigné en qualité de suppléant. Jean-Louis Laval est désigné en qualité de titulaire et Jean-Jacques Veronesie en qualité de suppléant.

- Au sein du collège des maîtres d'ouvrage, Bertille Jouan-Ligne remplace Sacha Benisti en qualité de suppléante.

Frédéric Jourdain remplace Jean-René Boulevart en qualité de responsable et président du comité des sociétés d'assurances en Nouvelle-Calédonie (COSODA).

Jean-Paul Boy est désigné représentant de l'organisme professionnel regroupant les contrôleurs techniques de la construction. Il est remplacé par Laurent Bondue.

Enfin, Steve Leonard n'est plus président du syndicat professionnel représentant les experts d'assurance construction (SPECTRA).

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **16** titres de séjour, **12** autorisations de travail et **30** renouvellements d'autorisation de travail.

\*            \*  
              \*

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Jérémie Katidjo Monnier**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.